
EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation transmise par voie
électronique le 6 décembre 2024
Conseillers Municipaux en exercice
au jour de la séance : 41

Séance du 12 décembre 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le DOUZE du mois de DECEMBRE à 17 h 45, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gaby CHARROUX, Maire.

N° 24-330
MUSÉE ZIEM
ACQUISITION PAR LA COMMUNE D'UNE ŒUVRE D'ART INTITULÉE
"LES MARTIGUES" DU PEINTRE Raoul DUFY
AUPRÈS D'UNE SOCIÉTÉ DE VENTES
CONVENTION D'ACQUISITION COMMUNE / SOCIÉTÉ MARQUIS

PRÉSENTS :

M. Gaby CHARROUX, Maire, M. Henri CAMBESSEDES, Mme Camille DI FOLCO, M. Gérard FRAU, Mmes Nathalie LEFEBVRE, Sophie DEGIOANNI, M. Florian SALAZAR-MARTIN, Mme Linda BOUCHICHA, M. Pierre CASTE, Mmes Annie KINAS, Charlette BENARD, MM. Roger CAMOIN, Mathieu RAISSIGUIER, Adjoint au Maire, Mmes Odile TEYSSIER-VAISSE, Saoussen BOUSSAHEL, M. Jean-Marc VILLANUEVA, Adjoint de Quartier, Mmes Eliane ISIDORE, Chantal HABASTIDA, MM. Christian DEPRez, Jean-Pascal BADJI, Mme Marceline ZEPHIR, M. Jean-Francois MAUFFREY, Mme Sigolène VINSON, MM. Frédéric GRIMAUD, Thierry BOISSIN, Mme Joëlle COULOMB, MM. Jean-Luc DI MARIA, Charles LINARES, Gilles PICARD, André BOYÉ, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

M. Mehdi KHOUANI, Adjoint de Quartier - Pouvoir donné à Mme Camille DI FOLCO
Mme Anne-Marie SUDRY, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Charlette BENARD
Mme Valérie BAQUÉ, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Marceline ZEPHIR
M. Pierre DHARREVILLE, Conseiller Municipal - Pouvoir donné à M. Jean-Pascal BADJI
Mme Emmanuelle TAVAN, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Sigolène VINSON
Mme Laëtitia SABATIER, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à M. Jean-Marc VILLANUEVA
Mme Sylvie WOJTOWICZ, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à M. Jean-Luc DI MARIA
Mme Camille BERJAUD, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à M. Henri CAMBESSEDES

ABSENTS/EXCUSÉS SANS POUVOIR :

M. Franck FERRARO, Mmes Carole CAHAGNE, Christiane VILLECOURT, Conseillers Municipaux

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Roger CAMOIN, Adjoint au Maire, a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20241212-CM24_34729-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Chaîne d'intégrité du document : 08 07 00 67 BD B0 17 86 5D 82 3B 88 E3 D7 D4 EF
Publié le : 20/12/2024
Par : Gaby CHARROUX, Maire
Document certifié conforme à l'original
<https://publiact.fr/documentPublic/498582>

Le Musée ZIEM de la Commune de Martigues possède une importante collection de paysages méditerranéens, dont de nombreuses vues de la Commune de Martigues, peints par des artistes de renom tels que Félix ZIEM, Francis PICABIA, Maurice de VLAMINCK, André DERRAIN et Raoul DUFY.

Le 28 septembre 2024, la Société "MARQUIS" dont le siège social est situé au 10 avenue du Général de GAULLE à Epinal, a organisé une vente publique d'une huile sur carton du peintre Raoul DUFY intitulée "Les Martigues (1903)", mesurant 24 x 33 cm.

Celle-ci fait partie d'une série d'œuvres que l'artiste a réalisées en 1903, année qui correspond au tout premier séjour de DUFY dans le Midi et plus particulièrement à Martigues. C'est ici, à l'âge de 26 ans, qu'il découvre pour la première fois la lumière méditerranéenne. S'éloignant d'une veine impressionniste, ses œuvres tendent alors vers des recherches chromatiques propres au fauvisme même si les réalisations martégaies témoignent encore de l'influence de l'esthétique impressionniste.

Les tonalités du tableau sont colorées et proches de celles que l'on trouve dans "Terrasse aux Martigues", de même dimension, datée de la même année et acquise par la Commune en 2003. Quelques couleurs claires, annonçant la période fauve de l'artiste, sont présentes dans les deux tableaux, toutefois l'œuvre mise en vente atteste également d'une veine expressionniste que l'on retrouve dans une huile sur toile de DUFY de 60 x 73 cm, "Les Martigues", acquise en 2019 par la Commune et conservée au Musée ZIEM. Un cerne noir souligne quelques silhouettes de passants au premier plan de la composition. Le cadrage resserré permet de guider le regard du spectateur vers le groupe de musiciens dirigé par un chef d'orchestre.

On connaît l'influence d'Auguste RENOIR sur Raoul DUFY dans les tableaux de 1903, notamment Le "Bal du Moulin de la Galette" conservé au Musée d'Orsay qui l'a profondément marqué et dont on retrouve ici l'intérêt autant dans le thème choisi des moments festifs et populaires que dans le traitement pictural. En outre, Raoul DUFY est issu d'une famille de mélomanes et les thèmes du concert et du spectacle sont des sujets présents dès les débuts de sa carrière. Comme souvent chez Raoul DUFY, le choix du sujet est original. Il choisit de représenter l'arrière d'un spectacle alors qu'on s'attendrait à voir un spectacle de face. Il s'intéresse particulièrement à l'envers du décor comme il l'a fait dans sa représentation du Théâtre de Martigues sur un dessin et une toile conservés au Musée ZIEM.

Sans doute réalisée peu de temps après son arrivée dans le Midi, cette œuvre marque une transition importante dans le langage pictural de l'artiste qui ne cessera d'évoluer vers plus de clarté. À ce titre, son acquisition permet de compléter de façon pertinente la présentation des œuvres de DUFY et ses interprétations picturales de Martigues. En effet, grâce à une dynamique politique d'acquisition menée depuis les années 1990, la Commune de Martigues possède une exceptionnelle collection d'art moderne dont les neuf œuvres de Raoul DUFY, en sont le fleuron.

La Commune a donc décidé de se porter acquéreur de cette œuvre qui a été mise en vente publique le 28 septembre 2024 auprès de la Société "MARQUIS". La Commune de Martigues a reçu au préalable l'avis favorable de la Direction des Musées de France et a pu acquérir le tableau, avec préemption de l'État pour un montant de 35 000 € auquel s'ajoutent des frais d'un montant de 7 350 €, soit un montant total de 42 350 € TTC.

Cette acquisition pourra bénéficier d'une subvention de la part de l'Etat et de la Région SUD PACA au titre du Fonds Régional pour l'acquisition des Musées.

Ceci exposé,

Vu la note d'opportunité établie par la Directrice du Musée ZIEM pour l'acquisition de l'œuvre du peintre Raoul DUFY dénommée "Les Martigues", en date du 3 septembre 2024,

Vu le courrier en date du 11 octobre 2024 du Musée ZIEM au Service des Musées de France sollicitant le maintien de la préemption compte tenu de l'intérêt de l'œuvre pour le Musée ZIEM et pour les Collections Publiques Françaises,

Vu l'avis favorable émis par la délégation permanente de la Commission Scientifique Régionale d'Acquisition pour les Musées de France,

Vu la facture n°990980 établie par la Société de Ventes Volontaires "MARQUIS" dans le cadre de la vente de l'œuvre du peintre Raoul DUFY dénommée "Les Martigues" intervenue à Épinal,

Vu l'examen du dossier et l'avis de la Commission Municipale "Ville de Toutes les Égalités" en date du 27 novembre 2024,

Vu l'examen du dossier et l'avis de la Commission "Administration Générale et Finances" en date du 4 décembre 2024,

Le Conseil Municipal est donc invité :

- A confirmer l'acquisition par la Commune, en vente publique, d'une huile sur carton intitulée "Les Martigues (1903)", réalisée par le peintre Raoul DUFY, auprès de la Société "MARQUIS" (Société de Ventes Volontaires), pour un montant total de 42 350 € TTC, incluant l'ensemble des taxes et charges,
- A affecter l'œuvre sur le registre des inventaires des Collections du Musée ZIEM,
- A autoriser le Maire ou l'Adjoint(e) Délégué(e) à signer la convention d'acquisition de l'œuvre et tous les documents nécessaires dans le cadre de cette acquisition.

La dépense sera imputée au Budget de la Commune, Fonction 314100, Nature 21622.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS LE RAPPORT QUI PRÉCÈDE.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille sis au 31, rue Jean-François LECA - 13235 MARSEILLE Cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité signataire de la présente décision dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la notification de la décision de rejet exprès du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Signature électronique
Le Maire
Gaby CHARROUX

Le Secrétaire de séance

Roger CAMOIN

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20241212-CM24_34729-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Chaîne d'intégrité du document : 08 07 00 67 BD B0 17 86 5D 82 3B 88 E3 D7 D4 EF
Publié le : 20/12/2024
Par : Gaby CHARROUX, Maire
Document certifié conforme à l'original
<https://publiact.fr/documentPublic/498582>